



CARTE 04B DRAGUE Pétoncles et moules

Gisement "Nord Pertuis Breton"
Arrêté n°74/2012 du 22/11/2012
Source : CNSP
■ Gisement classé - licence requise

Gisement "Centre Pertuis Breton"
Arrêté du 11/10/2012
Source : CNSP
■ Gisement classé - licence requise

Gisement "Banc de la Flotte"
Arrêté du 11/10/2012
Source : CNSP
■ Gisement classé - Licence requise

Gisement "Pertuis d'Antioche"
Arrêté du 11/10/2012
Source : CNSP
■ Gisement classé - licence requise

Gisements mouliers
Arrêté n°123 du 08/07/1985
Source : DPMA
■ Gisement classé

Bassin d'Arcachon
Moules et pétoncles
Arrêté du 15/12/2015 - Source : CNSP
■ Licence obligatoire

Dragage des moules (bordure dune du Pilat)
Arrêté n°4 du 12/01/1981 - Source : DPMA
⚓ Autorisation spécifique requise (1)
 (1) Autorisation pour Marin de la marine marchande

Pêche interdite pour cet engin
Sources : OFB/SHOM
■ Cantonnement de pêche
■ Arts traïnants interdits (la courante)
■ Câbles et conduites sous-marines
■ Coffre du centre d'essai des Landes
⚓ Pêche interdite pour cet engin

Limites maritimes - Source : SHOM
 — Limite des 12 milles (mer territoriale)
 — Limite des 24 milles (Zone contigüe)
 --- Frontière maritime
 --- Limite régionale

1:1 200 000 EPSG 3857 - Septembre 2023
 0 15 30 MN